

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2009**

Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU
Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT – Mme Christiane FRANCHETTE –
M. Patrick MORCELLO – M. Paul STEIN – Mme Hélène BRUN – M. Marc FARGE -
M. Emmanuel PEZET – Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Mme Véronique LAVERT -
M. Abbas BENDALI – Mme Céline KALNIN – M. Raoul NKAMWA NJINKE - M. Pierre DA SILVA -
M. Luis PINTO – Mme Virginie GRGURIC - M. Patrick MADELIN - M. Didier PEYRAT –
Mme Corinne BRAMI - M. Christian MONGONDRY – Mme Bénédicte ARIES – M. Quentin DUVIVIER
M. Benoit DUMONTET.

Mme Delphine LAGRENÉ est arrivée à 21 h 00.

Mme Stéphanie VON EUW est arrivée à 21 h 15 et a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE jus-
qu'à son arrivée.

M. Raoul NKAMWA NJINKE est parti à 22 h 05 et a donné pouvoir à M. Pierre DA SILVA.

M. Emmanuel SIOU est arrivé à 22 h 05 et a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE jusqu'à son arrivée.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

Mme Dominique TOURNAIRE a donné pouvoir à M. Yannick BETHERMAT.

Mme Monique LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Anne FROMENTEIL.

Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à M. Paul STEIN.

Mme Souad FERRAH a donné pouvoir à Mme Céline KALNIN.

M. Mehdi HADJAB a donné pouvoir à M. Abbas BENDALI.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Pierre DA SILVA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2008.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE SUR LES QUARTIERS DES LARRIS-MARADAS – AVENANT N° 1 AU LOT N° 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE l'avenant n° 1 pour un montant en plus value de 622,92 € H.T soit 745,01 € T.T.C

2- AUTORISE le Maire à le signer

3- INDIQUE que les dépenses afférentes à cet avenant sont inscrites au budget communal chapitre 23 nature 2313 fonction 422 enveloppe 5878.

FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS TECHNIQUES – LOT N°2 – MATÉRIAUX ET MATÉRIELS DE MAÇONNERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- AUTORISE le Maire à signer le marché négocié avec la société POINT.P concernant la fourniture de matériaux et matériels techniques de maçonnerie

2- INDIQUE que les dépenses afférentes à ce marché sont inscrites au budget communal chapitre 11 nature 605.

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES PLACES DU SOUVENIR, DU PETIT MARTROY ET DU GRAND MARTROY – AVENANT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour – 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- APPROUVE l'avenant n° 1 fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 987 500,00 € H.T soit 2 377 050,00 € T.T.C et le forfait définitif de rémunération à 155 025,00 € H.T soit 185 409,90 € T.T.C

2- AUTORISE le Maire à le signer

3- INDIQUE que les dépenses afférentes à cet avenant sont inscrites au budget communal chapitre 20 nature 2031 fonction 824 enveloppe 12080.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LE BÂTIMENT DU PETIT THÉÂTRE DES LOUVRAIS – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de rénovation du petit théâtre des Louvrais pour le lot n°1 gros œuvre étendu avec la société BOCTAR
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de rénovation du petit théâtre des Louvrais pour le lot n° 2 menuiseries extérieures et aluminium avec la société PLASTALU
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de rénovation du petit théâtre des Louvrais pour le lot n° 3 peinture et sols souples avec la société SECOBAT
- 4- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de rénovation du petit théâtre des Louvrais pour le lot n° 4 électricité courant fort et courant faible avec la société GED
- 5- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de rénovation du petit théâtre des Louvrais pour le lot n° 5 plomberie, chauffage et ventilation avec la société GODEST
- 6- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de rénovation du petit théâtre des Louvrais pour le lot n° 6 plateforme PRM avec la société ERHMES
- 7- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à ce marché sont prévues au budget communal chapitre 23 - nature 2313 - fonction 422 - enveloppe 14 499

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AVERTI RELATIVE À L'ACCUEIL D'ENFANTS EN CRÈCHE AU SEIN DE LA STRUCTURE « LES PETITS GALOPINS »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la convention avec l'association « AVERTI » pour l'accueil des enfants pontoisiens au sein de sa structure petite enfance « Les Petits Galopins ».
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer.

BOURSES D'ÉTUDES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES 2008-2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (33 voix pour – 2 abstentions : Benoit DUMONTET – Delphine LAGRENÉ)

- 1- **AUTORISE** le Maire à fixer pour l'année 2008/2009 le montant des bourses à :
 - 100,00 € pour les familles relevant du taux majoré qui ont moins de 3 enfants concernés par les critères d'attribution,
 - 70,00 € pour les familles relevant du taux normal et pour les familles relevant du taux majoré qui ont plus de 2 enfants concernés par les critères d'attribution.
- 2- **PRÉCISE** que les bourses d'études sont attribuées aux seuls élèves domiciliés à Pontoise selon les conditions de ressources détaillées dans le tableau
- 3- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2009, nature 6714 – chapitre 67 – fonction 20.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE CERGY-PONTOISE (CLSPD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 7 abstentions : Marc FARGE - Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES - Delphine LAGRENÉ)

PROCEDE à l'élection de Monsieur Marc FARGE, membre suppléant représentant le conseil municipal au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Cergy-Pontoise (CLSPD).

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Gérard SEIMBILLE en tant que délégué du conseil municipal au sein du centre communal d'action sociale.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 7 abstentions : Marc FARGE - Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES - Delphine LAGRENÉ)

PROCEDE à l'élection de Monsieur Marc FARGE pour le représenter auprès des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Val-d'Oise (SPIP 95).

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE SOCIÉTÉ PARIDU LETOURNEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (29 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

PROCEDE à l'élection de Madame Véronique LAVERT, déléguée titulaire au sein de la commission locale d'information et de surveillance société Paridu-Letourneur.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Madame Marie-Christine MOIRET-VAUDON pour remplacer Madame Hélène TORTEL au sein de la commission « finances – affaires générales – développement économique ».

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « VIE ÉDUCATIVE – SPORT – JEUNESSE - ENFANCE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

PROCEDE à l'élection de Monsieur Didier PEYRAT pour remplacer Madame Séverine COLNARD-WUJCZAK au sein de la commission « vie éducative – sport – jeunesse - enfance ».

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MÉDICO PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Madame Bénédicte ARIES pour remplacer Mme Séverine COLNARD-WUJCZAK au sein du conseil d'administration du centre médico psycho-pédagogique.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « AMÉNAGEMENT – CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – TRAVAUX – URBANISME - HABITAT »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Madame Bénédicte ARIES pour remplacer M. Didier PEYRAT au sein de la commission « aménagement – cadre de vie – environnement – travaux – urbanisme – habitat ».

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « VIE ÉDUCATIVE – SPORTS – JEUNESSE - ENFANCE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Monsieur Christian MONGONDRY pour remplacer M. Sylvain MULARD au sein de la commission « vie éducative – sports – jeunesse - enfance ». ».

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « DÉVELOPPEMENT SOCIAL – SENIORS – POLITIQUE DE LA VILLE ET VIE ASSOCIATIVE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Madame Bénédicte ARIES pour remplacer M. Sylvain MULARD au sein de la commission « développement social – seniors – politique de la ville et vie associative ».

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Monsieur Quentin DUVIVIER pour remplacer Mme Liliane COLOMBANI au sein de la commission « finances – affaires générales – développement économique ».

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « COMMUNICATION - ÉVÈNEMENTIEL – CULTURE - VALORISATION DU PATRIMOINE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Monsieur DUMONTET pour remplacer Mme Liliane COLOMBANI au sein de la commission « communication – évènementiel – culture – valorisation du patrimoine ».

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Benoit DUMONTET en tant que délégué du conseil municipal au sein du centre communal d'action sociale.

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS DE L'AGGLOMÉRATION – RECONDUCTION DE LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (33 voix pour, 2 abstentions : Didier PEYRAT – Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** la convention type d'objectifs et de partenariat
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de partenariat avec les associations concernées.

NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'OFFICE DE TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** la convention de moyens et d'objectifs entre la Ville et l'Office de Tourisme pour l'année 2009
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer
- 3- **EMET** un avis favorable au versement de la subvention d'un montant de 66 500 €.

TARIFICATION 2009 DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour – 6 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

- 1- **VALIDE** les corrections apportées aux tarifs concernant les secteurs scolaire, seniors et développement économique,
- 2- **ADOpte** la tarification des services publics locaux pontoisiens applicables.

FOIRE SAINT-MARTIN – TARIFS 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (31 voix pour, 4 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

FIXE les tarifs de droits de place de la foire Saint-Martin pour l'année 2009.

OUVERTURE D'UN EMPLOI D'ATTACHÉ TERRITORIAL AU RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE CONTRACTUEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour – 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- DECIDE d'ouvrir un emploi d'attaché territorial, au recrutement d'un agent non titulaire, contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable, en l'absence de candidats titulaires et considérant la nature des fonctions, l'étendue des responsabilités et les besoins du service.

2- PRECISE que les missions de cet emploi sont d'assurer les fonctions de Directeur général adjoint des services chargé de la promotion, valorisation de la ville comprenant notamment les secteurs suivants :

- communication
- affaires culturelles et patrimoine
- point information jeunesse
- archives, documentation et fonds patrimonial
- conseil communal des jeunes

3- PRECISE que cet emploi est accessible aux candidats possédant au moins un diplôme de niveau II et/ou une expérience confirmée en adéquation avec les fonctions de Directeur général adjoint des services.

4- FIXE la rémunération de cet emploi par référence à l'échelle indiciaire d'attaché territorial en fonction des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle du candidat.

5- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2009, chapitre 012 article 641-645.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N° 412/2008 AU N° 14/2009

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 412/2008

Contrat n° CE 02.141008 avec la société APEG relatif à l'entretien des barrières levantes du centre technique municipal.

Dépense annuelle de 430,56 € TTC.

DECISION N° 413/2008

Modification d'une convention de formation professionnelle avec Thierry MERLOT, consultant-formateur. Report de la formation aux 20 et 21 janvier 2009.

DECISION N° 414/2008

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour le désamiantage des dalles de sol sur deux logements de Ludovic Piette et dans la salle de bibliothèque de l'école primaire Hermitage, avec la société ELYFECH.

Marché conclu pour un montant global forfaitaire de 2 045,16 € TTC.

DECISION N° 415/2008

Passation d'un marché public relatif à la fourniture de boissons, avec la société CAULIER BOISSONS SERVICE.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 9 000 € HT/an et un montant maximum de 36 000 € HT/an.

DECISION N° 416/2008

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de l'hôtel de ville et de ses abords, avec le groupement composé du bureau d'étude ETUDE ZURBAINE désigné mandataire, de HORTESIE et de PROJECT CONCEPT ECLAIRAGE désignés co-traitants.

Montant du forfait provisoire de rémunération : 71 153,63 € TTC.

DECISION N° 417/2008

Contrat de cession de droits d'exploitation avec la SARL « REINE DIFFUSION » dans la cadre de la représentation « le médecin malgré lui » le 30 novembre 2008 au Dôme à Pontoise.

Dépense de 4 151,43 € TTC.

DECISION N° 418/2008

Contrat de prestation de service avec la société BLANGER ORGANISATION pour les animations dans le cadre de l'animation du marché de Noël, les samedi 6 et dimanche 7 décembre 2008.

Dépense de 1 590,68 € TTC.

DECISION N° 419/2008

Convention de mise à disposition, pour l'association AQUAREL, du local n° 372 situé 24 Hauts de Marcouville, appartenant à l'association syndicale libre des hauts de Marcouville et loué à la ville de Pontoise.

Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 420/2008

Convention avec la FEDERATION FRANÇAISE DE FULL CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES concernant la mise à disposition de la salle C du hall omnisports Philippe Hémet les 29 et 30 novembre 2008.

Recette de 1 800,00 € TTC.

DECISION N° 421/2008

Convention avec l'association FNEJE concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 21 novembre 2008.

Recette de 70,00 € TTC.

DECISION N° 422/2008

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association AGENCE FRANCE PROMOTION dans le cadre du festival « conte en fête » le 10 décembre 2008 à la bibliothèque de Marcouville.

Dépense de 400 € TTC.

DECISION N° 423/2008

Convention avec l'INSPECTION ACADEMIQUE DU VAL D'OISE dans le cadre de la mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant du 1er degré.

Recette de 270,00 € pour la journée de grève du 7 octobre 2008.

DECISION N° 424/2008

Convention avec l'INSPECTION ACADEMIQUE DU VAL D'OISE dans le cadre de la mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant du 1er degré.

Recette de 90,00 € pour la journée de grève du 23 octobre 2008.

DECISION N° 425/2008

Convention avec l'INSPECTION ACADEMIQUE DU VAL D'OISE dans le cadre de la mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant du 1er degré.
Recette de 1 620,00 € pour le jour de grève du 20 novembre 2008.

DECISION N° 426/2008

Passation d'un bail de location avec M. Philippe LARUE, domicilié 3 sente Saint-Denis à Osny, relatif à un local situé 71-73 rue de Gisors à Pontoise.
Dépense annuelle de 16 320 €.

DECISION N° 427/2008

Décision portant retrait de la décision n° 2008/390 portant passation d'un avenant n° 1 relative au marché public de fourniture et pose de clôtures avec la société NEREV.
Aucune incidence financière.

DECISION N° 428/2008

Contrat n° 008/416 avec la société SIMED relatif à la maintenance du groupe électrogène du parking Jean Jaurès à Pontoise.
Montant forfaitaire annuel de 1 655,26 € TTC au titre de l'année 2009.

DECISION N° 429/2008

Contrat avec la société ARGOSSE relatif à la maintenance de l'installation de détection intrusion de la maison de quartier de Marcouville à Pontoise.
Dépense de 1 035,81 € TTC.

DECISION N° 430/2008

Contrat de prestation de service pour un spectacle de Noël en direction des enfants accueillis par le service périscolaire, avec la SARL VICTORIE MUSIC.
Dépense de 1 500 € TTC pour deux représentations.

DECISION N° 431/2008

Contrat de prestation de service pour un spectacle de Noël en direction des enfants des écoles primaires de Pontoise, avec la société Philippe VAILLANT SPECTACLES.
Dépense de 8 500 € TTC.

DECISION N° 432/2008

Contrat de prestation musicale pour la soirée des voeux du Maire à la population du 9 janvier 2009, avec M. Jean-Paul NOVES, pianiste.
Dépense de 385,24 €.

DECISION N° 433/2008

Passation d'un marché public pour la mise à jour graphique du site internet de la ville de Pontoise, avec la société ZENITH COMMUNICATION.
Montant global forfaitaire du marché : 8 868,34 € TTC.

DECISION N° 434/2008

Passation d'un bail à usage d'habitation pour la location d'un appartement sis 4 rue des Balais à Pontoise, avec M. et Mme MIGLIOZZI Alessandro, propriétaires des lieux loués, représentés par la société GESTIL.
Loyer mensuel de 639 € TTC auquel s'ajoutent les frais d'agence de 639 € TTC.

DECISION N° 435/2008

Convention de prêt et de dépôt de matériels pédagogiques adaptés à usage collectif localisés dans une école élémentaire publique dénommée convention Handiscol 3 bis, avec l'Inspection d'académie.

DECISION N° 436/2008

Convention avec l'association PRESENCE PREMIERE concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 13 octobre 2008.

Recette de 70,00 € TTC.

DECISION N° 437/2008

Passation d'un marché public relatif aux travaux neufs dans les bâtiments communaux – lot n° 1 – menuiseries extérieures bois, avec la société THAREAUT.

Montant global forfaitaire de 121 109,35 € TTC.

DECISION N° 438/2008

Passation d'un marché public relatif à l'acquisition de matériels informatiques. Lot n° 1 : ordinateurs, lot n° 2 : serveurs, lot n° 3 : matériels et périphériques et lot n° 4 : onduleurs avec la société DELL pour les lots n° 1 et 2, la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION pour le lot n° 3 et la société ATD ELECTRONIQUE pour le lot n° 4.

Marché fractionné à bons de commande :

- avec un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 80 000 € HT pour la société DELL, lot n° 1.
- avec un montant minimum de 3 000 € HT et un montant maximum de 25 000 € HT pour la société DELL, lot n° 2.
- avec un montant minimum de 4 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT pour la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, lot n° 3.
- avec un montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 10 000 € HT pour la société ATD ELECTRONIQUE.

DECISION N° 439/2008

Passation d'un marché public pour l'acquisition et la maintenance du parc des extincteurs et matériel de sécurité et d'incendie avec la société SICLI.

DECISION N° 440/2008

Passation d'un contrat de maintenance du progiciel de gestion de la population, avec la société GFI PROGICIELS.

Montant forfaitaire de 8 102,90 € TTC.

DECISION N° 441/2008

Passation d'un marché public relatif à l'acquisition de matériel pédagogique – lot n° 2 : acquisition de jeux de table, avec la société LIRA.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 600 € HT et un montant maximum de 7 000 € HT par an.

DECISION N° 442/2008

Passation d'un marché public pour la fourniture et pose de jeux, avec la société MULTI SERVICES.

Montant global forfaitaire du marché : 13 992,18 € TTC.

Année 2009 :**DECISION N° 1/2009**

Passation d'un avenant n° 1 au bail de location du parking Thiers avec la SCI de la rue Thiers.

Recette de 9 000 €.

DECISION N° 2/2009

Convention pour effectuer des conférences-débats d'éducation à la santé préventive, à destination du public seniors, sur l'année 2009, avec le docteur en médecine Guillaume BESSE.

Dépense de 385 € TTC pour chaque conférence-débat.

DECISION N° 3/2009

Convention pour l'animation de deux ateliers de gymnastique préventive douce à destination des seniors, sur l'année 2009, avec le Cercle d'Education Physique Pontoise et Environs (CEPPE).
Dépense de 43,97 € TTC pour chaque séance du mardi et de 44,58 € TTC pour chaque séance du vendredi.

DECISION N° 4/2009

Convention pour l'animation d'ateliers de stimulation de la mémoire à destination des seniors, sur l'année 2009, avec Monsieur Eric DEKANY.
Dépense de 105 euros la séance, soit un total de 6 300 €.

DECISION N° 5/2009

Contrat de prestation de service pour effectuer des ateliers de chant dans le cadre de l'action intergénérationnelle « des monologues pour ouvrir le dialogue », avec l'association L'ECHANGE.
Dépense de 2 000 € TTC pour l'ensemble des ateliers.

DECISION N° 6/2009

Contrat d'occupation privative du domaine public avec la Société d'Economie Mixte d'exploitation du Hall Polyvalent du plateau Saint-Martin, concernant la mise à disposition du hall polyvalent et de ses dépendances pour la tenue de manifestations et d'expositions.
Décision sans incidence financière.

DECISION N° 7/2009

Contrat n° 5374 avec la GENERALE INDUSTRIE relatif à la maintenance du parc machine de l'atelier menuiserie.
Dépense de 1 872,94 € TTC au titre de l'année 2009.

DECISION N° 8/2009

Contrat de prestation de service pour la location d'un piano C5 YAMAHA pour les vœux du Maire à la population le 9 janvier 2009, avec la SARL RICARD.
Dépense de 615,94 € TTC.

DECISION N° 9/2009

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de requalification des places du Grand et du Petit Martroy et du Souvenir, avec la société ELYFEC.
Montant global forfaitaire du marché : 4 018,56 € TTC.

DECISION N° 10/2009

Passation d'un marché public relatif à la fourniture et livraison d'articles de droguerie, avec la société ALLO DICS.
Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 8 000 € HT/an et un montant maximum de 21 000 € HT/an.

DECISION N° 11/2009

Convention de formation professionnelle avec « l'Association régionale du conservatoire national des arts et métiers de Lorraine » concernant la participation d'un agent de la collectivité à une formation intitulée : « restauration collective : équilibre alimentaire, achats publics et amélioration de l'offre ».
Dépense de 600 € TTC.

DECISION N° 12/2009

Convention de formation professionnelle avec « l'association nationale pour la démocratie locale » concernant la participation de Mlle GRGURIC à la formation intitulée : « le budget communal ».
Dépense de 200 € TTC.

DECISION N° 13/2009

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mlle Céline OGER.
Recette mensuelle de 338,54 € du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

DECISION N° 14/2009

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Jean-Marc JARDON.
Recette mensuelle de 406,95 € du 15 janvier 2009 au 14 janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Affiché le :

Le Maire
Philippe HOUILLON